Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260630-D009_2026CCAS-DE

TADEN

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Séance du 30 juin 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE TRENTE JUIN A DIX-SEPT HEURE ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO.

DATE DE CONVOCATION DU CCAS : LE 25 JUIN 2026

PRESENTS :
GOMBERT Patricia, GUILLAUME Patrick, CARNET Eric, HAMON Marc, PROVOST Nolwenn, LE LEURCH Jean-Michel

ABSENTS :
PLUNET Valérie,

SECRETAIRE DE SEANCE : HAMON Marc

DELIBERATION N° 009-2026

Aide aux associations caritatives de dinannaise

Depuis de nombreuses années le CCAS de TADEN alloue une aide annuelle à 3 associations caritatives dinannaises qui accueille de nombreux tadennais.

L'an passé, le CCAS avait alloué aux associations caritatives de DINAN, des subventions exceptionnelles d'une valeur total de 4 500 €.

Répartis comme suit :

- Resto du cœur 1 500 €
- Secours populaires 1 500 €
- Banque alimentaire 1 500 €

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
7 voix pour et 1 abstention,
Décide le report de don dans les mêmes conditions que l'an passé.

Le Maire
Gaëtan ALLANO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie TADEN
22100 TADEN